

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

DÉSIGNATION

La Cité de la Voix est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les métiers du spectacle vivant. Son siège social est fixé au 4 rue de l'Hôpital, 89450 VÉZELAY.

La Cité de la Voix conçoit, élabore et dispense des formations en Région Bourgogne-Franche-Comté, seule ou en partenariat.

GLOSSAIRE

Il est convenu de désigner par :

Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la Cité de la Voix.

OPCO : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter, mutualiser et redistribuer les obligations financières des entreprises en matière de formation professionnelle.

Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.

OBJET

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par la Cité de la Voix et/ou pour le compte d'un **Client**. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du **Client** aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du **Client**, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du **Client**.

PRÉAMBULE

La Cité de la Voix (établissement public local), ayant son siège social au 4 rue de l'hôpital, 89450 Vézelay – France, organise plusieurs stage et formations tout au long de l'année.

Les présentes conditions de paiement s'appliquent de plein droit, sans restriction et de façon exclusive entre la Cité de la Voix et toute personne effectuant un paiement de frais d'inscription d'un stage ou d'une formation, dénommé **Stagiaire**, via la Cité de la Voix par téléphone, par courrier, à distance ou sur place dans les locaux de la Cité de la Voix (4 rue de l'hôpital, 89450 VÉZELAY).

Toute personne effectuant un paiement de frais d'inscription d'un stage ou d'une formation (ci-après dénommée le **Client**) auprès de la Cité de la Voix est invitée à lire attentivement les conditions générales de vente (CGV) suivantes avant toute opération commerciale.

Les conditions générales de vente ont pour objet de régir les droits et devoirs de la Cité de la Voix et du client dans le cadre d'un paiement de frais d'inscription d'un stage ou d'une formation organisés par la Cité de la Voix.

Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la signature du contrat. La Cité de la Voix se réserve le droit d'adapter ou de modifier les présentes CGV à tout moment et sans préavis, dans toute la mesure permise par la loi française.

La langue des présentes CGV est la langue française. En cas de traduction de tout ou partie de ces conditions, seul le texte original français fait foi.

Pour toutes informations concernant le paiement des frais d'inscription d'un stage ou d'une formation organisés par la Cité de la Voix, vous pouvez nous contacter par mail : contact@lacitydelavoix.net

Le **Stagiaire** est inscrit à partir du moment où le contrat est signé par le **Client**.

CONDITIONS FINANCIÈRES, RÉGLEMENTS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Tous les prix sont indiqués en euros toutes charges comprises.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, conformément au contrat.

Le règlement des formations s'effectue par quatre moyens de paiement possibles :

- Par chèque à l'ordre du Trésor Public
- Par virement bancaire

Le paiement se fait en une opération unique. Il n'est pas possible de payer en plusieurs fois.

La sécurité des paiements par carte bancaire est assurée par le système de codage. Ce protocole sécurisé crypte l'ensemble des informations échangées qui ne peuvent donc être interceptées ou utilisées par des tiers. En aucun cas et à aucun moment les informations concernant les cartes bancaires ne transitent sur le serveur de La Cité de la Voix. En cas de problème avec le paiement : vérifiez la validité ainsi que le plafond autorisé de votre carte.

En cas de règlement par l'**OPCO** dont dépend le **Client**, il appartient au **Client** d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au plus tard au moment de l'inscription. En cas de prise en charge partielle par l'**OPCO**, la différence sera directement facturée par La Cité de la Voix au **Client**.

ANNULATION, ABSENCE OU INTERRUPTION D'UNE FORMATION

Toute inscription implique la participation à l'ensemble de la formation. Toute formation commencée est due dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par la Cité de la Voix. Aucun remboursement ne sera possible en cas d'absence ponctuelle ou de départ anticipé du stagiaire.

D'autre part, en cas d'annulation par le Client et/ou le Stagiaire de leur participation à une formation, pour un motif autre qu'un cas de force majeure reconnu comme tel par la loi et la jurisprudence, la Cité de la Voix se réserve le droit de facturer au **Client** des frais d'annulation.

Ces frais d'annulation sont calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation.
- si l'annulation intervient moins de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix de la formation.

EFFECTIF ET AJOURNEMENT

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les pré-inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. Seule la signature du contrat accompagné de l'adhésion aux conditions générales de vente tient lieu d'inscription ; ces documents doivent être réceptionnés dix jours ouvrés avant le début de la formation. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. La Cité de la Voix peut alors proposer au **Stagiaire** de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, la Cité de la Voix se réserve la possibilité d'ajourner ou d'annuler la formation au plus tard une semaine avant la date prévue.

OBLIGATIONS ET FORCE MAJEURE

Dans le cadre de ses prestations de formation, la Cité de la Voix est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires**.

La Cité de la Voix ne pourra être tenue pour responsable à l'égard de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires** en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à la Cité de la Voix, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de la Cité de la Voix.

DESCRIPTIF ET PROGRAMME DES FORMATIONS

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches pédagogiques des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant et/ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

CONFIDENTIALITÉ, COMMUNICATION ET DROIT À L'IMAGE

La Cité de la Voix, le **Client** et/ou le **Stagiaire** s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise au **Client**.

La Cité de la Voix s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux **OPCO**, les informations transmises par le **Client**, y compris les informations concernant les **Stagiaires**.

Cependant, le **Client** accepte d'être cité par la Cité de la Voix comme client de ses formations. À cet effet, le **Client** autorise la Cité de la Voix à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Par ailleurs, il sera demandé au Stagiaire en début de formation, de signer un document concernant le droit à l'image autorisant ou non la Cité de la Voix à publier des supports visuels et/ou auditifs à des fins de communication.

PROTECTION ET ACCÈS AUX INFORMATIONS À CARACTÈRE PERSONNEL

La Cité de la Voix s'engage à informer chaque **Stagiaire** que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de **la Cité de la Voix**.
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification et de rectification des données à caractère personnel le concernant.

Dans le cadre de l'annuaire des stagiaires, la Cité de la Voix collecte les données suivantes : adresse mail, téléphone, adresse postale, âge, statut professionnel, métier, pratique artistique, besoins spécifiques et situation de handicap, formation, établissement d'enseignement artistique fréquenté.

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par Elsa Goujon-Gregori pour recontacter les stagiaires dans le cadre d'un suivi qualitatif et pour information des formations à venir. La base légale du traitement est l'intérêt légitime.

Les données sont conservées pendant 5 ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données ou vous opposer au traitement de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez nous écrire à contact@lacitydelavoix.net, en précisant en objet « traitement des données personnelles ».

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le **Client** et la Cité de la Voix à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce du siège social de la Cité de la Voix.